



Beauvoir-sur-Mer, le 4 mai 2021

**BORDEREAU DE TRANSMISSION**  
**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**  
**DU MARDI 27 AVRIL 2021**

Vous trouverez **pour votre information et/ou pour y donner suite**, les délibérations validées et tamponnées (en format .pdf) :

FINANCES – Approbation du Compte de gestion 2020 – Budget principal
FINANCES – Approbation du Compte administratif 2020 – Budget principal
FINANCES – Affectation du résultat 2020 – Budget principal
EAU – Contrat Régional de Bassin Versant 2019-2021 – avenant pour l'année 2022
EAU – Convention de mutualisation d'outils informatiques avec l'EPTB Sèvre nantaise
RESSOURCES HUMAINES – Délibération de principe sur le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels sur un emploi permanent

La Directrice,  
Mickaëlle ROUSSELEAU

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**  
35 ter, rue des Sables  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél. : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

L'ensemble des délibérations a été affiché le 4 mai 2021

**SEANCE DU 27 AVRIL 2021**

Date de convocation : 20 avril 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

**Délibération n°2021\_D012\_FIN**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 27 avril à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 20 avril 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

**ETAIENT PRESENTS :**

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1<sup>er</sup>), Mme GODEFROY Rosiane (2<sup>ème</sup>), Mme COESLIER Catherine (3<sup>ème</sup>), M. BATARD Yves (4<sup>ème</sup>)
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, Mme HUGUES Claire, M. GRONDIN Raoul suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. PEROYS Bernard.

**ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :**

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

**ABSENTS / EXCUSES :**

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GISBERT Thomas, M. DENIS Pascal, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), M. SIGWALT Richard

**ELUE SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Véronique

<b>Nombre de délégués</b>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	13	8	1	14

\*\*\*\*\*

**OBJET :** FINANCES – Approbation du Compte de gestion 2020 – Budget principal

Monsieur le Président expose :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;*

Considérant que le Compte de gestion établi par le Receveur, est un document retraçant les opérations de dépenses et de recettes enregistrées tout au long de l'année en comptabilité et retraçant les écritures patrimoniales ;

Considérant qu'il doit être voté préalablement au Compte administratif ;

Considérant le Budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Président présente le résultat budgétaire du Compte de gestion 2020 du Budget principal versé en annexe puis propose d'approuver le Compte de gestion 2020.

**Le Comité syndical,**

*Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;*

Considérant la concordance entre le Compte de gestion 2020 et le Compte administratif 2020 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,**

- Déclare que le Compte de gestion 2020 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, établi par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de la part sur la tenue des comptes ;
- Approuve le Compte de gestion 2020 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme  
au registre sont les signatures

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**  
35 ter, rue des Sables  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél. : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,  
Monsieur Jean-Yves BILLON



ANNEXE

Résultats budgétaires de l'exercice

36500 - SMIX DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	38 982,61	649 475,27	688 458,08
Titres de recette émis (b)	16 959,25	579 354,66	596 313,91
Réductions de titres (c)	18 959,25	579 354,66	596 313,91
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	38 982,61	649 475,27	688 458,08
Mandats émis (f)		514 525,70	514 525,70
Annulations de mandats (g)		14 130,16	14 130,16
Dépenses nettes (h = e - g)		500 795,54	500 795,54
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	18 959,25	78 559,12	97 518,37
(b - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36500 - SMIX DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	14 322,81		18 959,25		4 636,44
Fonctionnement	75 729,59	14 322,81	78 559,12		139 965,90
<b>TOTAL I</b>	<b>61 406,78</b>	<b>14 322,81</b>	<b>97 518,37</b>		<b>144 602,34</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>61 406,78</b>	<b>14 322,81</b>	<b>97 518,37</b>		<b>144 602,34</b>

Envoyé en préfecture le 03/05/2021

Reçu en préfecture le 03/05/2021

Affiché le 04 MAI 2021

ID : 085-200088771-20210427-2021\_D012\_FIN-DE

**SEANCE DU 27 AVRIL 2021**

Date de convocation : 20 avril 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2021\_D013\_FIN**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 27 avril à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sur convocation du 20 avril 2021 de Monsieur BILLON Jean-Yves (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

**ETAIENT PRESENTS :**

- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1<sup>er</sup>), Mme GODEFROY Rosiane (2<sup>ème</sup>), Mme COESLIER Catherine (3<sup>ème</sup>), M. BATARD Yves (4<sup>ème</sup>)
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, Mme HUGUES Claire, M. GRONDIN Raoul suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. PEROYS Bernard.

**ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :**

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

**ABSENTS / EXCUSES :**

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GISBERT Thomas, M. DENIS Pascal, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau), M. SIGWALT Richard

**ELUE SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Véronique

<b>Nombre de délégués</b>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	12	9	1	13

\*\*\*\*\*

**OBJET :** FINANCES – Approbation du Compte administratif 2020 – Budget principal

Conformément à la réglementation (article L.2121-14 CGCT), le Comité syndical désigne Monsieur CAUDAL Claude, Président avant le début de l'examen du Compte Administratif.

Monsieur BILLON Jean-Yves quitte la séance.

Monsieur CAUDAL Claude présente le Compte administratif 2020 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf. Un extrait est joint au dossier de séance du Comité syndical et annexé à la délibération.

Pour l'exercice 2020,

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 500 795,54 € avec un taux de réalisation de 77,1 %.
- Les dépenses réelles de d'investissement (incluant les restes à réaliser) s'élèvent à 2 252,72 € avec un taux de réalisation de 9,1 %.

Le détail des réalisations budgétaires 2020 des deux sections, en dépenses et en recettes est le suivant :

**Vue d'ensemble du compte administratif 2020**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2020	Fonctionnement	500 795,54 €	579 354,66 €
	Investissement	- €	18 959,25 €
Report de l'exercice 2019	Report en section de fonctionnement (002)	- €	61 406,78 €
	Report en section d'investissement (001)	14 322,81 €	- €
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>515 118,35 €</b>	<b>659 720,69 €</b>
Restes à réaliser à reporter en 2021	Fonctionnement	- €	- €
	Investissement	2 252,72 €	- €
	<b>TOTAL des restes à réaliser</b>	<b>2 252,72 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL budget par section</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>500 795,54 €</b>	<b>640 761,44 €</b>
	<b>Investissement</b>	<b>16 575,53 €</b>	<b>18 959,25 €</b>
	<b>TOTAL cumulé</b>	<b>517 371,07 €</b>	<b>659 720,69 €</b>

**Vue détaillée du compte administratif 2020**➤ **POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) étaient prévues à hauteur de 625 k€ et réalisées pour 496 k€, soit un pourcentage de réalisation de 79,4%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Total budget 2020 (BP + DM)	CA 2020	Crédits annulés	% crédits consommés / votés
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>649 475,27 €</b>	<b>500 795,54 €</b>	<b>148 679,73 €</b>	<b>77,1%</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>624 835,27 €</b>	<b>496 159,10 €</b>	<b>128 676,17 €</b>	<b>79,4%</b>
011 - Charges à caractère général	282 785,00 €	202 218,08 €	80 566,92 €	71,5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	220 575,00 €	198 906,02 €	21 668,98 €	90,2%
65 - Autres charges de gestion courante	63 475,27 €	40 035,00 €	23 440,27 €	63,1%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	55 000,00 €	55 000,00 €	- €	100,0%
022 - Dépenses imprévues	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	0,0%
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>24 640,00 €</b>	<b>4 636,44 €</b>	<b>20 003,56 €</b>	<b>100%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	0%
042 - Opération ordre transfert entre section	4 640,00 €	4 636,44 €	3,56 €	99,9%

Toutes les actions prévues ont été globalement réalisées exceptés les outils de communication et la mission ambassadeur du littoral (mais non budgétisée).

Les charges à caractère général (chap.011) enregistrent un pourcentage de réalisation de 71%. C'est lié notamment à :

- Moins de prestations de services (-56 k€) : moins de diagnostic MAEC/contrats Natura 2000, moins d'analyse qualité des eaux (assec, pas d'indices biologiques), et au retard pris sur la cartographie des habitats pour le cadre du LIFE Sallina.
- Moins d'autres charges générales (-24 k€). Toutefois à noter
  - o L'impact de la pandémie COVID-19 avec l'achat supplémentaire de produits d'entretien et à l'inverse moins de frais de déplacements des agents.
  - o Une moindre consommation en énergie et de fournitures.
  - o Des économies sur l'affranchissement (envoi en numérique) et
  - o Des contrats de prestations reportés en 2021.

Le budget consacré au chapitre 012 des dépenses de personnel a été consommé à 90,2%. La différence est liée au temps partiel de la secrétaire-comptable et au recrutement tardif (en juillet) de la chargée de mission Observatoire de la Biodiversité.

Le chapitre 65 autres charges de gestions courantes enregistre un pourcentage de réalisation de 63,1%, c'est lié essentiellement à :

- A l'absence de frais de mission présentés par les élus ;
- Au décalage dans le temps entre la réalisation et le paiement de la mission d'animation MAEC due aux partenaires agricoles.

Les dotations aux provisions pour risques et charges (chap. 68) de 55 k€ ont été imputés pour les études et missions supplémentaires à venir (projet LIFE Révers'Eau, étude évaluation Contrats EAU, animation Natura 2000 : avance perçue pour 2021).

Le chapitre 022 de dépenses imprévues (3 k€) n'ont pas été utilisées.

Le virement à la section d'investissement (20 k€) n'a pas eu lieu car le véhicule prévu n'a pas encore été acheté.

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) étaient prévues à hauteur de 588 k€ et réalisées pour 579 k€ soit un pourcentage de réalisation de 98,5%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Total budget 2020 (BP + DM)	CA 2020	Crédits annulés	% crédits consommés/votés
<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>588 068,49 €</b>	<b>579 354,66 €</b>	<b>8 713,83 €</b>	<b>98,5%</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>588 068,49 €</b>	<b>579 354,66 €</b>	<b>8 713,83 €</b>	<b>98,5%</b>
74 - Dotations et participations	459 513,15 €	450 803,56 €	8 709,59 €	98,1%
74718 - Autres participations Etat	69 691,15 €	73 063,06 € -	3 371,91 €	
74072 - Régions	52 000,00 €	53 229,11 € -	1 229,11 €	
74748 - Autres communes	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	
74758 - Autres groupements	102 456,00 €	102 456,00 €	- €	
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	115 000,00 €	118 819,12 € -	3 819,12 €	
7478 - Autres organismes	117 366,00 €	103 236,27 €	14 129,73 €	
75 - Autres produits de gestion courante	5,00 €	0,76 €	4,24 €	15,2%
7588 - Autres produits div. de gestion courante	5,00 €	0,76 €	4,24 €	
77 - Produits exceptionnels	128 550,34 €	128 550,34 €	- €	100,0%
7713 - Libéralités reçues	128 550,34 €	128 550,34 €	- €	
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>

Les recettes attendues ont été versées, sauf pour « autres communes » reportées en 2021. Les écarts observés entre le prévisionnel et le réalisé sont dus essentiellement au calcul des subventions basé sur le réel des charges de personnel.

A noter en 2020, le versement de produits exceptionnels (128,5 k€) venant de la dissolution de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB).

#### ➤ POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre), prévues à hauteur de 24 640 €, n'ont pas été toutes réalisées. Seul l'achat d'un ordinateur a été engagé fin 2020 (RAR).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Total budget 2020 (BP + DM)	CA 2020 avec RAR	Crédits annulés	% crédits consommés/votés
<b>Total DEPENSES D'INVESTISSEMET</b>	<b>24 640,00 €</b>	<b>2 252,72 €</b>	<b>22 387,28 €</b>	<b>9,1%</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>24 640,00 €</b>	<b>2 252,72 €</b>	<b>22 387,28 €</b>	<b>9,1%</b>
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	0,0%
2051 - Concessions et droits similaires	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	22 640,00 €	2 252,72 €	20 387,28 €	10,0%
2182 - Matériel de transport	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	
2183 - Mat. bureau / mat. informatique	1 940,00 €	2 252,72 € -	312,72 €	
2184 - Mobilier	700,00 €	- €	700,00 €	
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	

Envoyé en préfecture le 03/05/2021  
 Reçu en préfecture le 03/05/2021  
 Affiché le **04 MAI 2021**  
 ID : 085-200088771-20210427-2021\_D013\_FIN-DE

RECETTES D'INVESTISSEMET	Total budget 2020 (BP + DM)	CA 2020	Crédits annulés	% crédits consommés/votés
<b>Total RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>38 962,81 €</b>	<b>18 959,25 €</b>	<b>20 003,56 €</b>	<b>48,7%</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>14 322,81 €</b>	<b>14 322,81 €</b>	<b>- €</b>	
Chap. 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	14 322,81 €	14 322,81 €		
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>24 640,00 €</b>	<b>4 636,44 €</b>	<b>20 003,56 €</b>	<b>18,8%</b>
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 640,00 €	4 636,44 €	3,56 €	

Les recettes d'investissement sont relatives aux biens de l'ADBVB (achetés en 2019) et à leur amortissement en 2020.

### Le Comité syndical,

*Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;*

*Vu les dispositions de l'article L.2121-13 et L.2121-14 Code Général des Collectivités Territoriale relatives au vote du Compte administratif ;*

*Considérant la désignation de Monsieur Claude CAUDAL, comme Président, spécialement pour le vote du Compte administratif 2020 du Budget Principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;*

*Considérant que Monsieur Jean-Yves BILLON a quitté la salle de l'Assemblée ;*

*Considérant la concordance entre le Compte de Gestion 2020 précédemment voté et le Compte administratif 2020 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;*

*Vu l'extrait du Compte administratif dans le dossier de séance ;*

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve le Compte administratif 2020 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, tel qu'annexé au dossier du Comité syndical ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme  
au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 03/05/2021
Reçu en préfecture le 03/05/2021
Affiché le 04 MAI 2021
ID : 085-200088771-20210427-2021_D013_FIN-DE

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf  
35 ter, rue des Sables  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél. : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,  
Monsieur Jean-Yves BILLON





<b>SEANCE DU 27 AVRIL 2021</b> Date de convocation : 20 avril 2021	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES                  DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE                  DE LA BAIE DE BOURGNEUF</b>	
---	--	--

Délibération n°2021\_D014\_FIN

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 27 avril à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 20 avril 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

**ETAIENT PRESENTS :**

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1<sup>er</sup>), Mme GODEFROY Rosiane (2<sup>ème</sup>), Mme COESLIER Catherine (3<sup>ème</sup>), M. BATARD Yves (4<sup>ème</sup>)
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, Mme HUGUES Claire, M. GRONDIN Raoul suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. PEROYS Bernard, M. SIGWALT Richard

**ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :**

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

**ABSENTS / EXCUSES :**

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GISBERT Thomas, M. DENIS Pascal, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau).

**ELUE SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Véronique

<b>Nombre de délégués</b>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	14	7	1	15

\*\*\*\*\*

<b><u>OBJET :</u></b>	<b>FINANCES – Affectation du résultat 2020 – Budget principal</b>
-----------------------	---

Monsieur le Président présente le résultat de l'exercice 2020 du Budget principal, identique à la balance fournie par le comptable public.

	RECETTES	DEPENSES
A) Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement - 2019	61 406,78 €	
B) Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2020 (002)	78 559,12 €	
<b>C) Résultat de clôture de la section de fonctionnement (A+B), hors restes à réaliser</b>	<b>139 965,90 €</b>	
D) Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement - 2019		- 14 322,81 €
E) Solde d'exécution de la section d'investissement - 2020 (001)	18 959,25 €	
<b>F) Résultat de clôture de la section d'investissement (D+E), hors restes à réaliser</b>	<b>4 636,44 €</b>	
G) La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses		- 2 252,72 €
<b>H) Pas de besoin de financement (F+G) car solde positif - montant à reporter en 2021 au compte 001</b>	<b>4 636,44 €</b>	
I) Pas d'affectation du résultat (C) en couverture du déficit d'investissement (H) au compte 1068 en 2021	- €	
<b>J) Solde de l'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 en 2021 (C-I)</b>	<b>139 965,90 €</b>	

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 du Budget principal font apparaître un excédent d'investissement à reporter au compte 001 de 4 636,44 € et un excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 de 139 965,90 €.

Le redéploiement de cet excédent sera proposé lors du vote du Budget supplémentaire 2021.

**Le Comité syndical,**

*Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux à caractère administratif ;*

*Vu la délibération du 9 février 2021 adoptant le Budget primitif 2021 du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;*

Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2020 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;

Considérant la conformité du Compte administratif 2020 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf avec le Compte de gestion 2020 tel qu'approuvé par l'Assemblée délibérante ;

Considérant que le résultat de l'exercice budgétaire 2020 doit être affecté ou reporté dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte administratif ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,**

- Vote l'affectation et report du résultat 2020 du Budget principal tel que précédemment proposé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme  
au registre sont les signatures

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**

35 ter, rue des Sables  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél. : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,  
Monsieur Jean-Yves BILLON



**SEANCE DU 27 AVRIL 2021**  
Date de convocation : 20 avril 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 03/05/2021  
Reçu en préfecture le 03/05/2021  
Affiché le **04 MAI 2021**  
ID : 085-200088771-20210427-2021\_D015\_EAU-DE

**Délibération n°2021\_D015\_EAU**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 27 avril à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 20 avril 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

**ETAIENT PRESENTS :**

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1<sup>er</sup>), Mme GODEFROY Rosiane (2<sup>ème</sup>), Mme COESLIER Catherine (3<sup>ème</sup>), M. BATARD Yves (4<sup>ème</sup>)
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, Mme HUGUES Claire, M. GRONDIN Raoul suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. PEROYS Bernard, M. SIGWALT Richard

**ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :**

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

**ABSENTS / EXCUSES :**

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GISBERT Thomas, M. DENIS Pascal, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau).

**ELUE SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Véronique

<b>Nombre de délégués</b>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	14	7	1	15

\*\*\*\*\*

**OBJET : EAU – Contrat Régional de Bassin Versant 2019-2021 – avenant pour l'année 2022**

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) du Marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf depuis son adoption en 2004 et dans sa forme révisée de 2014. Dans ce cadre, elle est maître d'ouvrage de la cellule d'animation du SAGE et de la Commission Locale de l'Eau (CLE), des études liées au SAGE, du suivi de la qualité des eaux et des actions de communication.

Le SMBB est également la structure porteuse du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) de la Baie de Bourgneuf, outil financier du Conseil Régional des Pays de la Loire relatif à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (cours d'eau et marais) à l'échelle des bassins versants.

Le CRBV 2019-2021 arrivant en dernière année, et comme le prévoit son règlement, il est possible de déposer un avenant pour l'année 2022.

Dans ce cadre, le SMBB a envoyé un courrier début février aux 9 maîtres d'ouvrage concernés pour faire le point sur leur engagement dans les actions inscrites dans ce CRBV et le reliquat de subventions dégagées dans le but d'inscrire de nouvelles actions dans l'avenant.

Après retour, il est estimé qu'environ 20% du montant des dépenses prévues ne seront finalement pas engagées (~416 k€) (actions non réalisées, moins chères ou réorientées).

Quatre maîtres d'ouvrage proposent d'inscrire des opérations dans un avenant (année 2022), pour un montant de 1 769 315 €, avec une subvention régionale de 352 213 € (21%). Les opérations proposées concernent des travaux (80% du montant des dépenses), du suivi et études (16%) et de l'animation (4%).

Concernant le SMBB, le Président propose de poursuivre sa mission de structure porteuse du CRBV avec cet avenant pour l'année 2022 et d'inscrire dans cet avenant les 3 opérations suivantes :

Intitulé de l'action	Montant	Subvention CRBV
Suivi de la qualité de l'eau superficielle	63 000 €	12 600€
Animation de la CLE du SAGE et prestation de coordination du CRBV	80 000 €*	20 000 €
Etude Hydrologie Milieux Usages Climat	200 000 €	20 000 €

### Le Comité syndical,

*Vu les compétences statutaires du SMBB ;*

*Vu le rapport de présentation de l'avenant 2022 au Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2019-2021 ;*

*Vu l'avis favorable du 20 avril 2021 du Bureau de la Commission Locale de l'Eau Marais breton/Baie de Bourgneuf sur l'avenant 2022 au CRBV 2019-2022 ;*

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la poursuite de la mission du SMBB pour cet avenant 2022 en tant que structure porteuse et coordinatrice du CRBV 2019-2021 ;
- Approuve l'inscription de trois actions telle que présentées pour un montant de 343 000 € TTC avec une subvention régionale de 52 600 € ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président de déposer le dossier et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme  
au registre sont les signatures

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**  
35 ter, rue des Sables  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél. : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,  
Monsieur Jean-Yves BILLON



<b>SEANCE DU 27 AVRIL 2021</b> Date de convocation : 20 avril 2021	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES                  DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE                  DE LA BAIE DE BOURGNEUF</b>	
---	--	--

Délibération n°2021\_D016\_EAU

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 27 avril à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 20 avril 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

**ETAIENT PRESENTS :**

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1<sup>er</sup>), Mme GODEFROY Rosiane (2<sup>ème</sup>), Mme COESLIER Catherine (3<sup>ème</sup>), M. BATARD Yves (4<sup>ème</sup>)
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, Mme HUGUES Claire, M. GRONDIN Raoul suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. PEROYS Bernard, M. SIGWALT Richard

**ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :**

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

**ABSENTS / EXCUSES :**

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GISBERT Thomas, M. DENIS Pascal, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau).

**ELUE SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Véronique

<b><u>Nombre de délégués</u></b>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	14	7	1	15

\*\*\*\*\*

<b><u>OBJET :</u></b>	<b>EAU – Convention de mutualisation d'outils informatiques avec l'EPTB Sèvre nantaise</b>
-----------------------	--

La Commission Locale de l'Eau Marais breton/baie de Bourgneuf a validé fin 2019 sa feuille de route pour les 3 années à venir qui prévoit notamment le déploiement d'outils opérationnels et partagés à l'échelle du SAGE par la structure porteuse (le SMBB) avec la mutualisation d'outils informatiques entre autres.

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Sèvre nantaise a développé plusieurs outils informatiques pour son territoire et propose de faire bénéficier les structures voisines de bassin versant via une convention fixant les modalités techniques et financières du partenariat.

Deux outils informatiques sont intéressants pour le territoire :

- L'outil observatoire, qui permet de constituer automatiquement des interactifs (cartes, graphiques, tableaux) à partir de bases de données brutes, et en particulier pour les données de qualité de l'eau.
- L'outil Sysma (« système milieux aquatiques »). Il s'agit d'un outil WebSIG facilitant la mise en ligne d'informations géographiques, en particulier sur l'état des milieux aquatiques et les travaux associés. Le dictionnaire de données de Sysma peut être facilement élargi à d'autres thématiques.

Le coût prévu pour 2021 dans la convention est le suivant :

Prestation	Mode de calcul	Base de calcul		Coût estimatif	
Hébergement <sup>A</sup>	Surcoût de l'infrastructure lié à l'hébergement des outils mutualisés réparti à part égale entre les structures bénéficiaires de ces outils.	Estimatif pour 2021 <sup>A</sup>	Surcoût mensuel total	470 €/mois	45 €/mois
			Nombre de structures contractantes	11	
			Coût mensuel par structure signataire	45 €/mois <sup>S</sup>	
Outil observatoire	4 jours ingénieur ATSI	Coût ingénieur ATSI / jour : 230 €		920 € / an	
Sysma	3 jours ingénieur ATSI	Coût ingénieur ATSI / jour : 230 €		690 € / an	

La durée de la convention est d'un an, reconductible tacitement pour une année supplémentaire dans la limite de deux reconductions.

Le Président propose de déployer ces deux outils et signer cette convention avec l'EPTB Sèvre nantaise.

#### Le Comité syndical,

*Vu les compétences statutaires du SMBB ;*

*Vu la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau validée fin 2019 ;*

*Vu la convention de mutualisation d'outils informatiques proposée par l'EPTB Sèvre Nantaise ;*

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la proposition de déployer les outils informatiques : Observatoire et Sysma, proposés par l'EPTB Sèvre nantaise ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mutualisation d'outils informatiques avec l'EPTB Sèvre nantaise telle que présentée et tout autre document lié à cette décision ;
- Dit que le montant de participation financière demandée est inscrit au Budget primitif 2021.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
 pour copie conforme  
 au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf  
 35 ter, rue des Sables  
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
 Tél. : 02 51 39 55 62  
 contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,  
 Monsieur Jean-Yves BILLON



**SEANCE DU 27 AVRIL 2021**  
Date de convocation : 20 avril 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2021\_D017\_RH

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 27 avril à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 20 avril 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

**ETAIENT PRESENTS :**

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1<sup>er</sup>), Mme GODEFROY Rosiane (2<sup>ème</sup>), Mme COESLIER Catherine (3<sup>ème</sup>), M. BATARD Yves (4<sup>ème</sup>)
- Délégués : M. De BONNAFOS Patrice, M. CHARRIER Miguel, M. GABORIT Fabien, Mme HUGUES Claire, M. GRONDIN Raoul suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. PEROYS Bernard, M. SIGWALT Richard

**ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :**

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

**ABSENTS / EXCUSES :**

- Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GISBERT Thomas, M. DENIS Pascal, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau).

**ELUE SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Véronique

<b>Nombre de délégués</b>				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	14	7	1	15

\*\*\*\*\*

<b>OBJET :</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES – Délibération de principe sur le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels sur un emploi permanent</b>
----------------	---

L'absence temporaire d'agents au sein du SMBB sur un emploi permanent peut désorganiser la continuité des services ou missions.

Monsieur le Président propose de pouvoir recruter un agent temporairement le temps de l'agent absent de catégories A, B ou C.

**Motifs du recrutement.**

Ce remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels sur un emploi permanent, peut se faire pour les motifs suivants :

- Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ;
- Indisponibles en raison d'un détachement de courte durée ;
- Indisponibles en raison d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales ;
- Indisponibles en raison d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ;
- Indisponibles en raison d'un Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS – art. 21bis I de la loi n° 83-634 du 13/07/1983) ;
- Indisponibles en raison d'un congé régulièrement octroyé en application de l'art. 57 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 ;
- Indisponibles en raison d'un congé de présence parentale (art. 60 sexies de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) ;
- Indisponibles en raison d'un congé parental (art. 75 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) ;
- Indisponibles en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

### Modalités du recrutement

Le contrat est conclu pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel. Ce contrat peut prendre effet avant le départ de l'agent remplacé.

### **Le Comité syndical,**

*Vu les articles susvisés de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;*

*Vu l'article 3-I de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 : « les collectivités et établissements ... peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à 1° un accroissement temporaire d'activités... 2° un accroissement saisonnier d'activités... » ;*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,**

- Valide cette possibilité de principe de remplacer temporairement un fonctionnaire ou agent contractuel absent sur un emploi permanent de catégorie A, B ou C ;
- Valide les motifs de remplacement et les modalités du recrutement tel que présentés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le(s) contrat(s) de travail de remplacement temporaire à durée déterminée, article 3-I ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes délégations et autorisations utiles à ce sujet.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme  
au registre sont les signatures

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**  
35 ter, rue des Sables  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél. : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

**Le président du Syndicat Mixte,  
Monsieur Jean-Yves BILLON**

